



Poliez-Pittet, le 19 novembre 2024

## Au Conseil communal de Poliez-Pittet

---

### Préavis municipal n° 11-2024 Budget 2025

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément:

- à l'article 4 de la loi sur les communes (LC ; BLV 175.11),
- aux articles 5 à 8 du règlement sur la comptabilité des communes (RRCom ; BLV 175.31.1),
- à l'art. 88 du règlement du Conseil communal de Poliez-Pittet,

la Municipalité soumet le budget 2025 à votre approbation. Il a été approuvé par la Municipalité le 13 novembre 2024 et tient compte des informations disponibles à cette date.

#### Remarques générales

Le budget 2025 présente un excédent de charges prévisionnel de

**CHF 206'810.-**

Cet excédent de charge représente une augmentation des dépenses de CHF 549'496.- et une augmentation des revenus de CHF 476'986.- par rapport au budget 2024. Il tient compte d'un taux d'imposition de 73, tel qu'adopté par le Conseil communal le 28 octobre 2024.

Le total des charges d'exploitation est estimé à CHF 4'573'430.- contre des revenus d'exploitation CHF 4'366'620.-.

La prévision 2025, bien que présentant un résultat négatif, ne correspond pas à une situation alarmante. Elle permettra de soutenir les investissements projetés.

Concernant la maîtrise des charges portées au budget, il apparaît qu'une partie significative de nos dépenses sont tributaires d'une forte dépendance à des fluctuations externes sur lesquelles la Municipalité n'a pas de prise comme, notamment, les décomptes de la facture sociale, de la nouvelle péréquation, des charges scolaires, de la police, etc. Ces montants sont indiqués dans le budget en tenant compte des projections qui nous sont communiquées par le canton ou par les associations intercommunales concernées. Les facturations définitives n'interviendront qu'ultérieurement, en fonction des rendements d'impôts et des paramètres financiers de l'ensemble des communes vaudoises qui ne seront effectivement connus que courant 2025.

Les prévisions économiques disponibles ont aussi été prises en compte lors de l'élaboration du présent budget. L'incertitude quant à l'évolution future de la situation générale reste toujours élevée et la prudence financière doit rester de mise.

\*\*\*\*\*

Nous vous communiquons, ci-après, quelques explications concernant le budget 2025 dont vous trouverez le détail en annexe. Il est précisé que pour les charges/revenus calculés à l'habitant, la population communale au 31 décembre 2023 (soit 876 habitants) a été retenue pour effectuer les projections. Il convient de garder à l'esprit le caractère provisoire des montants indiqués.

## **1. Administration générale**

Le point **110.301.0 « traitement du personnel »** tient compte, en sus des charges salariales du personnel engagé par contrat de durée indéterminée, de :

- la prolongation, par contrat de durée déterminée, pour une année supplémentaire, de l'aide boursière engagée en mars 2024, à un taux d'activité de 20%. Le salaire brut annuel est estimé à CHF 17'800.-. Pour rappel, cette mesure est prévue pour permettre à notre boursière de dégager du temps pour procéder aux mesures préparatoires nécessaires à l'introduction du nouveau plan comptable harmonisé MCH2.
- Du salaire d'un apprenti agent d'exploitation CFC qui a débuté sa formation au sein de notre commune en août 2024. Le salaire annuel brut de cet apprenti est estimé à CHF 11'040.-. Il arrivera au terme de sa formation à l'été 2027.
- La mise à disposition d'un montant permettant d'effectuer un tuilage pendant deux mois pour former la personne qui devra être engagée pour remplacer la secrétaire communale qui devrait faire valoir son droit à retraite dans le courant de l'année 2025.

## **2. Finances**

Les recettes fiscales (210) ont été estimées conformément aux méthodes suggérées par le Canton, en tenant compte des dernières taxations (bouclement au 30 septembre 2024) ainsi que des demandes de modification des acomptes par les contribuables. Cela s'applique tant pour les personnes physiques que morales. La nouvelle péréquation est estimée comme suit :

Compte 220.352.01	<i>compensation des villes</i>	- CHF 504'187.-
Compte 220.452.001	<i>péréquation des ressources</i>	+ CHF 898.970.-
Compte 220.452.002	<i>péréquation des besoins</i>	+ CHF 100'452.-
<b>Solde en notre faveur</b>		<b>+ CHF 495'235.-</b>

### 3. Domaines et bâtiments

La Municipalité a entrepris une remise à niveau des abris de protection civile situés sous la grande salle. Afin de poursuivre diverses démarches d'entretien et de remplacer du matériel qui n'est plus adapté, un montant de CHF 5'000.- a été porté au budget (3510.314.1 « entretien des abris »).

Au point 354.311.0 l'achat de robots tondeuses pour les terrains de foot a été porté au budget. Cela permettra de dégager du temps aux employés communaux pour d'autres tâches. L'achat de deux nouvelles tables en bois pour les terrains de sport est projeté afin de remplacer celles qui étaient en place depuis plusieurs années et qui ont été abimées par le temps.

### 4. Travaux

Le poste 420.318.5 tient compte d'un montant de CHF 20'000.- pour couvrir les honoraires encore à venir de l'entreprise mandatée par la Municipalité pour l'accompagner dans les travaux de refonte de son Plan d'affectation communal (PACom) et dans l'élaboration du projet de règlement relatif au plan d'affectation communal.

La Municipalité a mis au budget (compte 420.318.51) un montant de CHF 12'000.- pour les honoraires de mandataire pour les affaires juridiques en cours et à venir.

Les routes feront l'objet de plusieurs investissements :

- la pose d'une borne de recharge pour véhicule électrique (compte 430.311.0) ;
- la sécurisation de la zone piétonne au pied de la rue du Méregniau et vers la maison de commune ainsi que de l'arrêt du bus près de l'école (compte 430.314.2) ;

La mise en œuvre du règlement des stationnements nous permet d'envisager des recettes dues à la vente de macarons estimées à un montant de CHF 8'000.- (compte 430.436.0).

La Municipalité a prévu au budget 2024 un montant de CHF 20'000.- afin de renouveler les installations ludiques du parc public (441.311.0). Cette démarche étant en cours, ce montant, non encore utilisé est provisionné et un complément de CHF 30'000.- est prévu en 2025 afin de mener à bien les travaux envisagés (selon les devis obtenus). Par ailleurs, l'achat de trois tables avec des bancs est prévu pour remplacer les existantes qui sont en mauvais état.

Au poste 441.314.0, un montant de CHF 20'000.- a été porté au budget 2024 pour mener à bien le projet de jardins familiaux prévus dans le programme de législature de la Municipalité. Ce montant non encore utilisé est provisionné et un complément de CHF 20'000.- est prévu afin de mener à bien ce projet (selon projet et devis reçus).

Au poste 442.311.0, un montant de CHF 30'000.-, est destiné à l'acquisition d'un nouveau columbarium afin d'anticiper les besoins futurs.

Pour ce qui est de l'entretien de la STEP, au poste 460.314.1 il est prévu la mise en place d'un système de contrôle de l'oxygène du bassin d'aération.

## **5. Instruction publique et cultes**

Au poste 510.352.0, pour la deuxième et dernière année consécutive, un montant de CHF 865.- a été prévu à titre de participation communale au financement des gradins de la salle de gymnastique du projet du futur Gymnase cantonal d'Echallens. Il s'agit ainsi de participer au soutien régional permettant au district du Gros-de-Vaud de bénéficier d'une salle omnisport triple équipée de gradins pouvant accueillir 300 personnes.

Le poste 510.352.1 « enseignement, primaire et secondaire » est établi en fonction des indications de la direction de l'ASIRE (Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens). Le coût par habitant est en augmentation et passe à CHF 669.65.-.

## **6. Police**

La facture de notre commune pour le coût de la réforme policière de la nouvelle péréquation (610.351.0) nous a été transmise par le canton. De CHF 84'399.- sur les comptes 2023, elle estimée à CHF 129'487.- au budget 2025.

Pour le SDIS (Service de défense contre l'incendie et de secours), le montant retenu (650.352.0) se base sur le budget 2025 de cette entité. Le coût par habitant est en très légère baisse ; il passe en effet de CHF 29.94 en 2024 à CHF 29.88 pour l'année à venir.

Pour l'ORPC (Organisation régionale de Protection civile), au point 660.352.1, le montant retenu est issu du budget 2025, voté par cet organisme. Il faut ici constater une légère augmentation du coût par habitant qui passe de CHF 25.10 en 2024 à CHF 25.14 pour 2025.

## **7. Sécurité sociale**

La rubrique 710.352.4, « contribution de l'EFAJE » (Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants), a été établie sur la base de projections faites par cette association dans le cadre de son budget pour l'année 2025. En ce qui concerne la participation à la cohésion sociale de la nouvelle péréquation (720.351.0), le montant nous a été transmis par le canton, de la manière suivante :

- Montant à charge des communes CHF 821'327'154.-
- Montant charge de la commune de Poliez-Pittet CHF 850'148.-

## **8. Services industriels**

Cette rubrique n'appelle pas de précisions particulières,

### **Conclusions**

La Municipalité a l'obligation de respecter les charges financières imposées laissant peu de liberté de manœuvre pour les dépenses communales de toutes sortes. Elle s'est efforcée d'établir un budget qu'elle considère, malgré un déficit prévisionnel, cohérent et prudent.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis municipal n° 11-2024
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

#### DECIDE

d'adopter le budget pour l'année 2025, annonçant un résultat final négatif de CHF 206'810.-, tel qu'il a été présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis.

Préavis adopté en séance de municipalité du 19 novembre 2024.

En charge du dossier pour la Municipalité : Susana Camarda

Au nom de la Municipalité :

Le syndic  
Pascal Duthon

La secrétaire  
Tania Giordano



**Annexes** : budget 2025 et plan d'investissement